



ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE A PLENEUF VAL-ANDRE

AVA

Siège social : 2 rue de Chaumont 22370 Pléneuf Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

Association déclarée et agréée en Préfecture depuis le 6 septembre 1974

Compte rendu de l'assemblée générale de l'AVA du 13 août 2025 au Mille Club.

22 août 2025

Approbation des décisions ordinaires et des différentes lignes d'actions débattues et entérinées.

Approbation des décisions ordinaires.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et en avoir délibéré, approuve son action et sa gestion pour l'exercice écoulé, et elle donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière au 30 juillet 2024 du compte des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé donne au trésorier quitus de sa gestion 2024-2025.

Les mandats de madame Fournel Véronique et monsieur Rault Paul-Olivier ont été reconduits. Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale qui examinera les comptes clos au 30 juillet 2028.

L'assemblée générale donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au bureau, pour engager toutes actions amiables ou contentieuses et représenter l'association devant toutes instances administratives et devant toute juridiction civile ou pénale ou administrative.

Conformément aux statuts, le président a tout pouvoir pour représenter l'association à l'égard des tiers d'une manière générale.

Approbation des lignes d'actions

Première ligne d'action LA CONCERTATION.

L'assemblée générale décide que :

Devant l'ostracisme dont fait preuve les élus de la majorité envers les membres du bureau et donc de l'ensemble des adhérents de l'AVA. Il a été décidé de confier à M. Belleret membre de l'AVA, qui l'a proposé, le soin de contacter M. le maire pour un possible rapprochement avec la municipalité.

Nous vous informerons des suites données.

Deuxième ligne d'action LES FINANCES DE LA COMMUNE (2024 et prévisions 2025).

L'assemblée générale décide :

Qu'il sera demandé par lettre recommandée la situation des finances de la commune sous la forme d'un tableau présentant les entrées suivantes :

Les charges du personnel – les impôts locaux – les résultats comptables – les investissements -les emprunts souscrits et auprès de quelle banque – la dette par habitant – l'évolution de la dette.

Ce document sera porté à la connaissance de nos adhérents.

Troisième ligne d'action LE RAMASSAGE DES POUBELLES.

L'assemblée générale nous demande d'agir concernant le ramassage des poubelles qui devrait se faire au minimum une fois par semaine en périodes estivales et vacances scolaires pour les matières fermentescibles.

Il a été décidé à la majorité de :

- Mettre sur pied une pétition la plus large possible et en informer les habitants des communes concernées par voie de presse (mise en place en cours),
- Demander une consultation auprès de notre avocat pour envisager un recours.

Quatrième ligne d'action mandats d'agir

L'assemblée générale a décidé de donner mandat au conseil d'administration de saisir la justice si besoin était sur tous les sujets touchant aux statuts de l'AVA.

Cinquième ligne d'action LES PROPOSITIONS.

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat au conseil d'administration de présenter ou proposer des projets d'aménagement par zone sur la commune. Ces études seront portées à la connaissance des Pléneuvien pour information et des élus pour décision.

DIVERS.

Un adhérent a pris la parole pour signaler l'importance et l'urgence qu'il y a de mener, dès à présent, une étude portant sur la lutte contre la submersion marine dans le port de Dahouet. Un dispositif serait envisageable au niveau de l'Oratoire Notre-Dame-de-la-Garde.

Pour le président de l'AVA
M.Paul-Olivier Rault
Le vice président
M.Gilbert Kersanté